Conseil municipal des enfants

2022 -2024

GUIDE

DU CONSEIL MUNICIPAL des Enfants

De Carantec

Carantec
TERRE MERVEILLEUSE

Conseil municipal
des enfants

Sommaire

GUIDE
DU CONSEIL MUNICIPAL
des Enfants
De Carantec

Edito du Maire de Carantec P 4

1. Le CME, **pourquoi ?** P 5
2. Le CME, **de quoi s'agit-il ?** P 7
3. Le CME, **comment ça marche ?** P 9
4. Le **rôle** du (de la) jeune élu(e) P 11
5. **Les élus** de Carantec P 13

MOT

De la Maire de Carantec

Tu es en CM1 ou en CM2 et tu as des idées pour faire évoluer ta commune. Tu souhaites proposer des projets, participer à la vie de Carantec et t'investir dans une démarche citoyenne.

Rejoins le Conseil municipal des enfants (CME)

Nous avons besoin de toi, de tes idées, de ton regard, forcément différent de celui d'une personne plus âgée, afin de faire bouger la commune tous ensemble.

En tant que jeune élu(e), tu découvriras les droits et les devoirs des citoyens. Tu participeras à la réalisation de projets et aux événements organisés à Carantec, tu contribueras ainsi à faire vivre notre belle commune.

Je serai ravie de te compter parmi nous afin de vivre ensemble cette belle expérience.

*Je te remercie par avance de ton implication et de **ton engagement à venir** et je suis impatiente de t'accueillir bientôt en mairie pour échanger avec toi et lancer officiellement le nouveau Conseil municipal des enfants de Carantec.*

Au plaisir de te retrouver prochainement,

Nicole Ségalen-Hamon
Maire de Carantec

Mairie de Carantec
BP 14 • Place Général de Gaulle • 29660 Carantec
www.ville-carantec.com

LE CME, pourquoi ?

Le Conseil Municipal des Enfants, c'est un projet éducatif citoyen qui découle d'une volonté de la Ville : il a été créé par le Conseil Municipal des adultes.

Il permet aux enfants élus de :

- **Apprendre la démocratie**[1] et trouver leur place de **citoyenne**[2] ou citoyen en leur donnant la parole.
- **Recueillir les idées** des autres enfants de la ville et participer à améliorer la vie de tous les carantécois.
- **Découvrir et comprendre** le fonctionnement de la ville de Carantec, et comment sont prises les décisions pour bien vivre ensemble.

- **Être actrice ou acteur dans la ville** en découvrant les droits et devoirs du citoyen, en réalisant des projets utiles au plus grand nombre (solidarité, environnement, culture, etc.)
- **Servir d'intermédiaire** entre le Conseil Municipal des adultes et les enfants de leur âge.

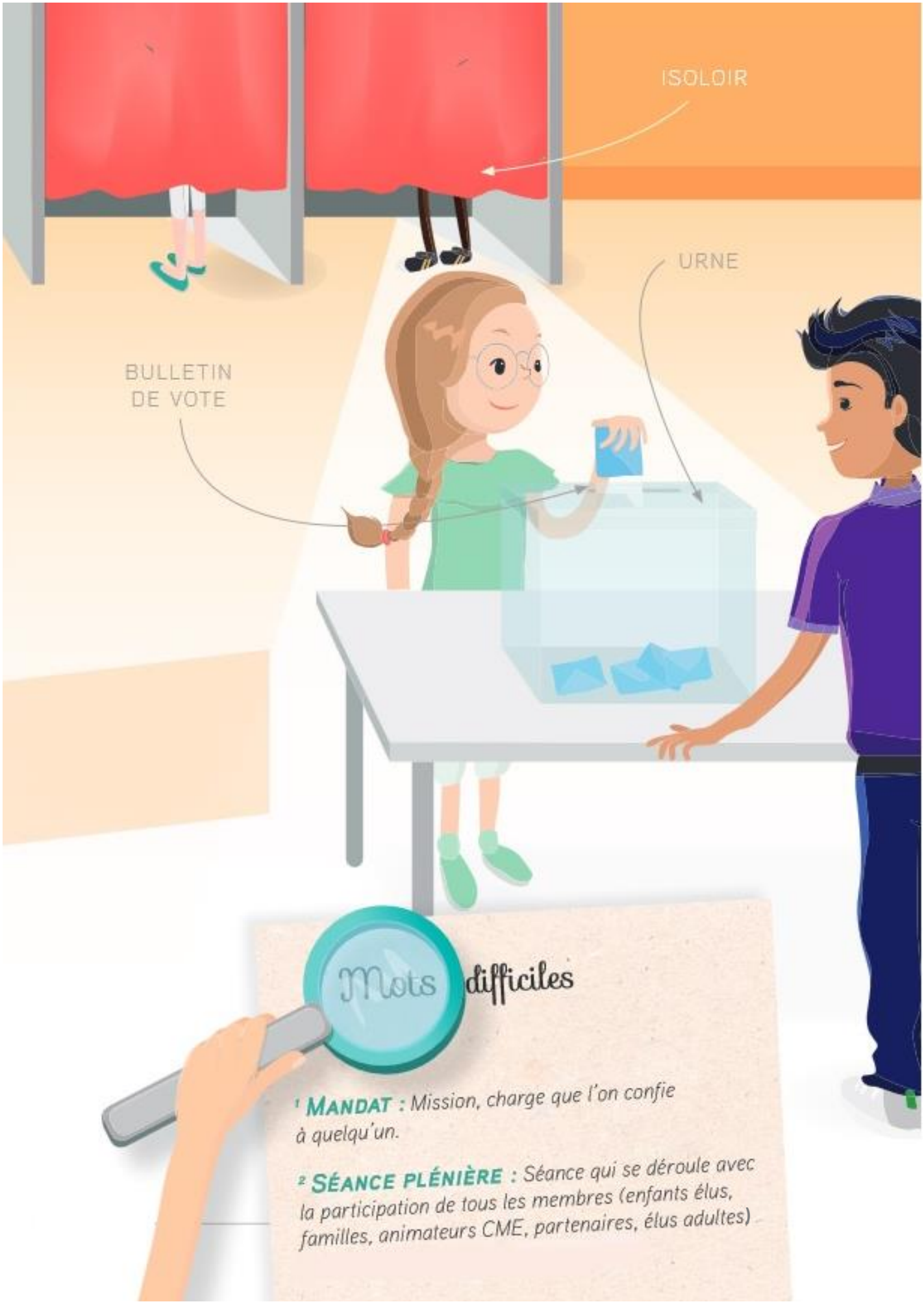
ISOLOIR
URNE
BULLETIN
DE VOTE
Mots difficiles
[1] MANDAT : Mission, charge que l'on confie à quelqu'un.
[2] SÉANCE PLÉNIÈRE : Séance qui se déroule avec la participation de tous les membres (enfants élus, familles, animateurs CME, partenaires, élus adultes)

LE CME, de quoi s'agit-il ?

C'est une instance de rencontres, d'échanges, de discussions, d'expression et de réflexion, où les jeunes élus peuvent faire des propositions et mener des actions concrètes.

Les enfants volontaires, élus des classes de CM1, CM2 et 6ème (la 2ème année), s'y réunissent pour débattre sur leurs idées et réaliser ensemble des projets au service de tous les habitants de Carantec.
Les jeunes conseillères et conseillers municipaux sont élus pour deux ans.
Le CME est constitué de 12 conseillers.

6 élèves de classe de CM1 et 6 élèves de classe de CM2, la première année
et 6 élèves de classe de CM2 et 6 élèves de 6ème, l'année suivante
soit les mêmes élus durant les deux années de mandat.

Les conseillères et conseillers municipaux enfants sont élus pour un **mandat**[1] de 2 ans et se réunissent :

- Au moins une fois par mois en réunion de travail, à la mairie de Carantec.
- Trois fois par an en **séance plénière**[2] dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Carantec.

Dans la mesure du possible,
la règle est la parité
entre filles et garçons.

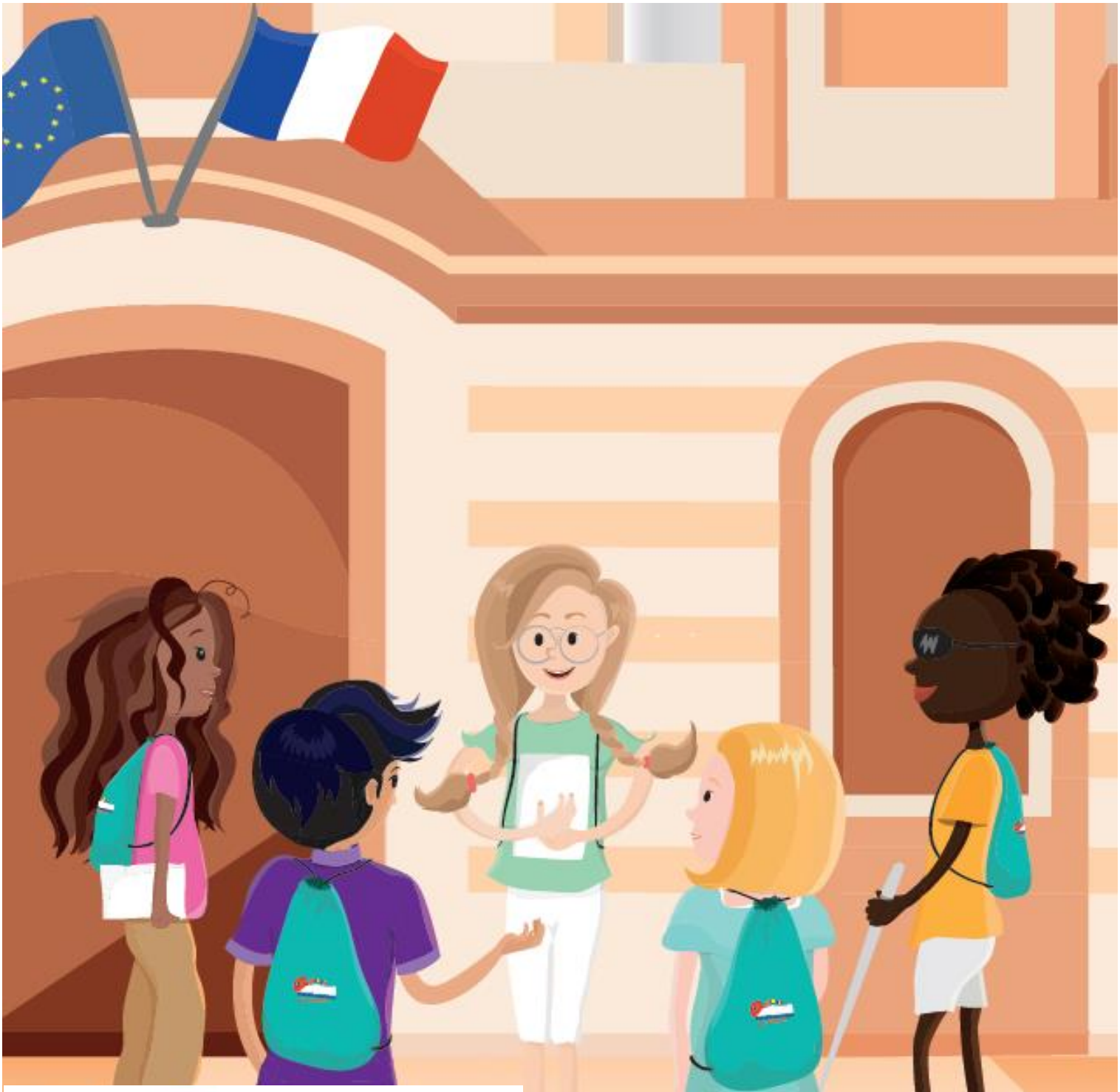

Mots difficiles

[1] **INVESTITURE :** PROCÉDÉ PAR LEQUEL UN PARTI DÉSIGNE SON CANDIDAT Á UNE ÉLECTION.

LE CME, comment ça marche ?

Après les élections des jeunes élus, madame la Maire officialise leur prise de fonction en séance plénière **investiture**[1].

Dès leur installation, les conseillers municipaux se réunissent avec l'équipe d'animation du service jeunesse à la mairie pour des réunions de travail qui se dérouleront au moins 1 fois par mois.

Les premières réunions sont consacrées à la formation des jeunes élus. Ils s'initient aux valeurs de la République et aux droits et devoirs du citoyen.

Ils découvrent la commune de Carantec, Morlaix Communauté, les autres collectivités locales ainsi que leurs compétences et leur fonctionnement.

Á travers l'initiation à la conduite de projets, ils choisissent, de façon démocratique, une thématique (ex : environnement, solidarité, sport et santé, culture, etc.). Ils travaillent ensuite leur projet, à partir de la mise en commun de leurs idées exprimées individuellement.

Une enveloppe budgétaire sera dédiée au fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants et à la réalisation des projets.

En fin d'année, Madame la Maire invite le Conseil Municipal des Enfants à présenter, en séance plénière, chaque projet, dans la salle du Conseil Municipal.

La deuxième année du mandat est dédiée à la construction du projet, en groupe et avec des partenaires institutionnels ou associatifs, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation concrète.

Au terme du mandat, lors de la séance plénière de clôture, les actions réalisées seront présentées à Madame la Maire et aux conseillers municipaux.

Tout au long de leur mandat, l'équipe d'animation du CME guide, accompagne et soutient les jeunes élus dans leur démarche.

Les animatrices et animateurs organisent, préparent et animent les réunions de travail avec les enfants et les encadrent lors des séances plénières

Ils veillent à la mise en œuvre et à la réalisation des **projets**

LE RÔLE

de la jeune élue et du jeune élu : un travail d'équipe !

Les jeunes élus ont deux ans pour construire ensemble un projet d'intérêt général.
Mais ils ne sont pas seuls !

Pour mener à bien ce projet, les enfants élus s'engagent à :

- Etre assidu et siéger aux réunions de travail et aux séances plénières
- Respecter et prendre en compte le point de vue de chacun
- Mettre en œuvre le projet collectif avec l'aide des animateurs CME et de tous les partenaires (institutions, associations…)
- Communiquer auprès des autres enfants et valoriser toutes les actions réalisées
- Etre en lien avec les délégués de classe afin de s'informer des actions citoyennes menées au sein de leur école

La richesse et la diversité des projets reposent sur la **qualité du travail en équipe.** Chaque enfant pourra **s'exprimer et trouver sa place** au sein des instances citoyennes de la Commune.

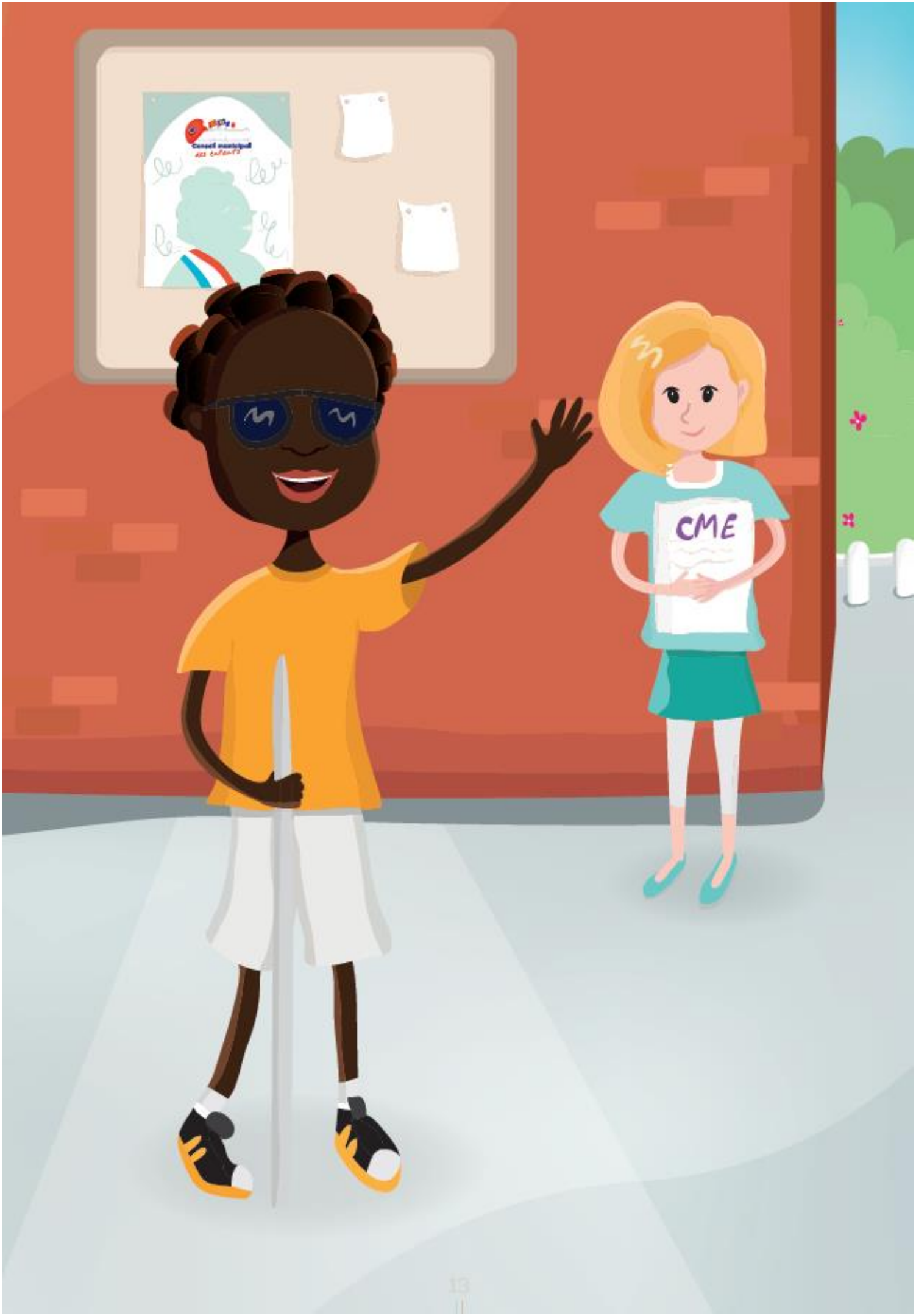
Conseil municipal
des enfants
CME

PRÉSENTATION

Des élus

Nicole SÉGALEN-HAMON

Maire

Alban LE ROUX

Premier adjoint

Adjoint délégué au Développement Durable, à l'Intercommunalité et à la Communication.

Marie-Rose VENUTI

Second adjoint

Adjointe déléguée à la Culture, à l'Enfance, à la Jeunesse, au Sport et à l'Éducation

Jean-Baptiste PATAULT

Troisième adjoint

Adjoint délégué à la Prospective et à la Programmation des Aménagements Urbains et du Littoral et à la Gestion des Équipements Publics.

Caroline DANIEL

Quatrième adjoint

Adjointe aux affaires sociales et Citoyenneté.

Alain DUIGOU

Cinquième adjoint

Adjoint délégué aux Finances et aux Ressources Humaines.

Catherine MÉVEL-BOUCHERY

Sixième adjoint

Adjointe déléguée au Développement Économique, au Nautisme et au Tourisme.

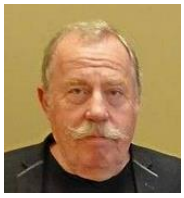

Gérald GUÉGUEN

Conseiller délégué aux Affaires Sociales

Corinne GRINCOURT

Conseillère déléguée à la Communication.

Philippe AUZOU

Conseiller délégué aux Nautisme.

Vanessa LENOIR

Conseillère déléguée au Tourisme.

Yann CASTELOOT

Conseiller délégué au suivi des travaux de voirie et bâtiments.

Yannick BIHAN

Conseiller délégué à la Culture et au Sport.

Yann HAMON

Conseiller délégué à la Jeunesse et à l'Enfance.

Yannick LABREUCHE

Conseiller délégué au Développement Durable.

Nolwenn HERVET

Conseillère déléguée à l'Intercommunalité.

Marion PICART

Conseillère déléguée aux Partenariats et aux Financements extérieurs

Marion QUÉRÉ

Conseillère déléguée à la Citoyenneté.

François DE GOËSBRIAND

Conseiller Municipal

Jean-Yves BRIANT

Conseiller Municipal

Jacques AUTRET

Conseiller Municipal

Céline PAUCHET

Conseillère Municipale

Léonie SIBIRIL

Conseillère Municipale

Conseil municipal des enfants

Contacts

MAIRIE DE CARANTEC

Service Jeunesse

Erwan NOURRY

servicejeunesse@ville-carantec.com

📱 06 46 41 67 30

☎ 02 98 78 35 25

DECLARATION DE CANDIDATURE

Conseil Municipal des Enfants 2022/2024

Á retourner en mairie
Avant 12h
Le samedi 4 décembre 2021

A remplir par le candidat

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Fille ❐ Garçon ❐
Classe :	École :
Adresse :	
Téléphone candidat :	
Adresse mail :	

Je soussigné(e) ……..déclare être candidat(e) à l'élection du Conseil Municipal des Enfants de Carantec pour le mandat de janvier 2022 à janvier 2024.

TES MOTIVATIONS

Pourquoi t'inscris-tu au Conseil des Enfants ?

Sur quels thèmes ou projets souhaiterais-tu réfléchir ?

Quels sont tes loisirs ?

Fait à Carantec, le …….. Signature du/de la Candidat(e)

Fiche d'autorisation Conseil Municipal des Enfants 2022-2024

Nom du responsable :	Prénom du responsable :
Adresse (obligatoire) :	
Téléphone (obligatoire) :	
Adresse mail (obligatoire) :	

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) ……(parent ou tuteur),

autorise l'enfant (nom et prénom)…… .
à participer au Conseil Municipal des Enfants.

Merci de cocher les points suivants :

❒ J'autorise le droit et la diffusion de l'image de mon enfant pour la communication de la ville (site, page Facebook, communication municipale, presse locale)

❒ J'autorise les adultes encadrants à prendre, le cas échéant, toutes mesures d'ordre médical rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

❒ J'autorise mon enfant à prendre le minibus ou les transports en commun, accompagnés des animateurs lors d'activités extérieures.

❒ J'autorise mon enfant à rentrer seul après chaque réunion de Conseil Municipal des Enfants.

❒ Si non, personnes autorisées à venir chercher mon enfant :

……

……

Fait à : …… Le ____ / ____ / _____

Signature des parents ou du tuteur légal :